



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

## **BOFIP-RHO-19-0891 du 04/12/2019**

Arrêté du 22 novembre 2019

ARRETE PORTANT AVANCEMENT D'ECHELON D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES  
AU TITRE DE L'ANNEE 2019

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte avancement d'échelon d'un administrateur des Finances publiques.

Date d'application : 21/10/2019

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AVANCEMENT D'ÉCHELON D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES  
PUBLIQUES AU TITRE DE L'ANNÉE 2019.....3

## PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AVANCEMENT D'ÉCHELON D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES AU TITRE DE L'ANNÉE 2019



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**ARRÊTÉ**portant avancement d'échelon d'un administrateur des finances publiques  
(complémentaire année 2019)**LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,**

- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**ARRÊTE :****Article premier**

Est promu à l'échelon supérieur de son grade l'administrateur des finances publiques dont le nom suit :

Nom	Prénom	Ancien échelon	Nouvel échelon	Date d'effet	Affectation
PEUDECOEUR	Jérôme	AFIP3	AFIP4	21/10/2019	ENFiP

**Article 2**

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 22 NOVEMBRE 2019

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION :  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,  
CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART

BOFiP Direction générale des Finances publiques Directeur de publication : Jérôme FOURNEL	ISSN 2268-0756
---	----------------